

## DÉLIBÉRATION

### Séance du Conseil Municipal du 13 avril 2026

Élus :	29	<b>L'an deux mille vingt-six, le treize avril</b> , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le 7 avril deux mille vingt-six, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	26	
Absents :	3	
Pouvoirs :	3	
Votants :	29	
Présents :		BOUVIER Christophe, DOUKKALI Sonia, BOUCHAMA Salah, RENAUD Sandrine, PROÏA Maxime, BORDE SAÏBI Danielle, BELLABES Loïs, LANGLOIS Rémy, PETIT Magali, GANDINI Stéphane, RANDON BERNET Sylvie, BORG Pierre, MENGIN Vincent, BERTHEL Laure, BUTY Christian, FRECHOSO Christine, COMBIER André, VIZCAINO Stéphanie, BALSAMO Mario, MARTIN Catherine, MAZET Jérôme, SALAS Kevin, PARRA Anabelle, DUCHENE Stéphane, TOURNIER Marie-Pierre, GOETINCK Patrick.
Absents :		DANIELE Muriel, VERMARE Anne, DEL OLMO Céline
Absents ayant laissés procurations :		DANIELE Muriel à SALAS Kevin DEL OLMO Céline à BOUCHAMA Salah VERMARE Anne à BORDE SAÏBI Danielle
Secrétaire de séance :		BELLABES Loïs

### Délibération n° 13\_04\_033\_1C47

#### **OBJET : Désignation de représentants au sein du Comité des Œuvres Sociales**

Le Comité des Œuvres Sociales est une association chargée de proposer des activités communes aux agents de la ville et de leur proposer des activités ou autres à tarifs avantageux.

Conformément aux statuts de l'association, le conseil d'administration est composé de 4 élus désignés au sein du conseil municipal et de 7 agents communaux.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 23 voix pour et 6 abstentions,**

**DESIGNE** quatre représentants pour siéger au sein du COS :

- BORDE SAIBI Danielle
- DOUKKALI Sonia
- PROIA Maxime
- BERTHEL Laure

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
 Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 17 avril 2026

Le Maire,  
 Christophe BOUVIER



Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 17 avril 2026.